

## Communiqué de presse

# Une convention-cadre pour l'avenir de la liaison ferroviaire Lausanne – Genève-Aéroport

La Confédération par son Office fédéral des transports (OFT), les gouvernements des cantons de Vaud et de Genève ainsi que la Direction générale des Chemins de fer fédéraux (CFF) ont signé ce jour une convention-cadre relative au développement de l'offre sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. La convention fixe les objectifs, établit les phases de réalisation ainsi qu'une planification prévisionnelle et précise les modalités du préfinancement par les cantons. Cette convention permet à la région lémanique de disposer d'une vision globale de l'offre ferroviaire nécessaire à l'horizon 2030.

La ligne ferroviaire reliant les villes de Lausanne et Genève, qui constituent un pôle économique particulièrement dynamique et en constant développement, ne suffit plus à satisfaire la demande actuelle et doit être améliorée pour couvrir les besoins futurs. Les CFF prévoient une augmentation de 120% de la clientèle entre Genève et Lausanne d'ici 2030. Les objectifs prioritaires d'offre visent dans une première phase (horizon 2020) à doubler le nombre de places assises Grandes Lignes entre Lausanne et Genève et à introduire la cadence au quart d'heure dans le cœur des réseaux RER genevois et vaudois.

Le 2 avril 2009, les Conseils d'Etat vaudois et genevois ont adopté un protocole scellant leur accord, sous réserve d'approbation de leur parlement, de consacrer 300 millions de francs au préfinancement d'infrastructures ferroviaires sur la ligne entre Lausanne et Genève-Aéroport. Ce préfinancement doit permettre d'anticiper certains travaux d'amélioration des voies et d'accélérer ainsi la réalisation de l'ensemble des projets nécessaires à l'horizon 2030 sur cette ligne. Ces deux cantons trouvent aujourd'hui une concrétisation à leur volonté commune d'apporter sans tarder une solution à leurs problèmes de saturation.

La Confédération, représentée par l'OFT, les gouvernements vaudois et genevois ainsi que la Direction générale des CFF ont signé ce jour une convention-cadre relative au développement de l'offre sur la ligne Lausanne–Genève-Aéroport. Cette convention offre une vision globale des mesures prises en matière d'infrastructures ferroviaires jusqu'en 2030. Elle fixe des priorités en prévoyant trois phases de développement et un calendrier prévisionnel de réalisation avancé grâce au préfinancement des cantons. Les trois phases de développement sont les suivantes :

### **Phase 1, secteur Lausanne :**

- accroissement des capacités sur le tronçon Lausanne-Renens (réalisation de la 4<sup>e</sup> voie, saut-de-mouton entre Lausanne et Renens);
- augmentation du rendement dans le noeud ferroviaire de Lausanne (modification des voies, prolongement des quais, réalisation de voies de garage);
- modernisation des accès aux trains en gare de Renens;
- aménagements à Cully, Bussigny et Cossonay.

### **Phase 1, secteur Genève :**

- réalisation des points de croisement de Mies et Chambésy;
- réalisation d'une voie de dépassement fret entre Coppet et Nyon;

- augmentation du rendement dans le noeud ferroviaire de Genève (augmentation de capacité en gare de Genève-Cornavin, modifications des voies);
- prolongement des quais de La Plaine à Genève et aménagements en gare de La Plaine.

#### **Phase 2, séparation des trafics Grandes Lignes, RER et fret :**

- aménagements en vue de l'augmentation de capacité des Grandes Lignes;
- réalisation de la 3<sup>e</sup> voie entre Renens et Allaman, y compris la gare de Morges et l'accès à Lausanne-Triage;
- aménagements en vue de l'augmentation de capacité du réseau à l'ouest de Genève.

#### **Phase 3 :**

- réalisation des tronçons à quatre voies;
- augmentation de capacité en gare de Genève-Aéroport.

Concrètement, les cantons de Vaud de Genève octroient un préfinancement de 210 millions de francs pour la réalisation anticipée de la 4<sup>e</sup> voie entre Lausanne et Renens. Ils préfinancement également pour 28 millions de francs la part fédérale liée à la réalisation des points de croisement de Mies et de Chambésy. Vaud assure 2/3 de ces avances, contre 1/3 pour Genève.

Par ailleurs et selon la même clé de répartition, les cantons de Genève et Vaud s'engagent à financer les études et avant-projets concernant la 3<sup>e</sup> voie Renens-Allaman à hauteur de 15 millions de francs ainsi que les études sommaires liées à un tronçon à 4 voies dans le périmètre Rolle - Gland pour une somme d'un million de francs.

Enfin, le canton de Genève assure le financement conditionnellement remboursable des frais d'études de l'augmentation des capacités ferroviaires à Genève, comprenant notamment la Gare de Genève-Cornavin et le nœud de Châtelaine pour un montant de 35 millions de francs. Le canton de Vaud assume pour sa part le financement conditionnellement remboursable des frais d'études de la modernisation de la gare de Lausanne et de la gare de Renens pour quelques 23 millions de francs.

Le financement anticipé par les cantons de ces différentes études permettra de disposer d'avant-projets et de mises à l'enquête abouties lorsque les bases légales seront adoptées et que le financement intégral sera alloué par la Confédération. Aux termes de la convention, le préfinancement des réalisations et le financement des études par Genève et Vaud s'élèvent à 312 millions de francs. Les modalités de remboursement entre la Confédération et les cantons seront réglées par des accords spécifiques.

Cette convention réunit les acteurs cantonaux et fédéraux en matière de transports ferroviaires autour d'une vision globale partagée, offrant ainsi à la région lémanique la perspective d'un réseau de transports publics adapté au développement de la demande.

Lausanne, le 21 décembre 2009

#### **Informations complémentaires :**

**M. Pascal Broulis**, président du Conseil d'Etat (VD); 021/316 20 01

**M. François Longchamp**, président du Conseil d'Etat (GE); 022/327 28 00

**M. François Marthaler**, chef du Département des infrastructures (VD); 021/316 70 01

**Mme Michèle Künzler**, conseillère d'Etat chargée du Département de l'intérieur et de la mobilité (GE); 022 327 29 50

**Service de presse CFF**; 051/220 43 43